

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 677

présenté par

M. Vercamer, M. Benoit, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes,
M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin,
M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Santini, M. Tahuaitu,
M. Tuaiva, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 49

Compléter l'alinéa 53 par la phrase suivante :

« Cette liste est tenue à jour des modifications d'autorisation de mise sur le marché et est opposable aux établissements de santé et aux organismes de sécurité sociale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à compléter les moyens de maîtrise de la gestion de la liste en sus prévue par le présent article.